

Cotharel (Coterel, Cotterel), Jean (non cité dans le procès-verbal de la montre)

Jean Cotharel est seigneur de Trégonneau en Montoir. Le 10 décembre 1539, il rend hommage au roi pour 45 œillets de saline sis à Mesquer (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2413, f° 114),

Si à la fin du xv^e siècle et au début du xvi^e siècle ce nom, plutôt sous sa forme Cotharel, se trouve en lien avec la vicomté de Donges, il se rencontre aussi à la fin du xiv^e siècle et dans la première moitié du xv^e siècle en pays guérandais plutôt sous la forme Coterel. Il est tentant de rapprocher les deux.

Le 26 janvier 1392 (n.st.), Perrot Cotharel présente un minu à la suite du décès de son épouse, Guillemette Le Bosec, fille de Jacques Le Bosec, de ce qui est tenu à foi, « à cause d'elle », à hommage et rachat du duc, soit 72 sous de rente, 2,5 truellées de seigle, 2 truellées et un boisseau d'avoine, 3,5 gelines, un chapon blanc de rente et 4,5 journées de « bien » (corvées) à lever sur les paroisses de Guérande et de Saint-Lyphard (*ibid.*, B 1462).

Au début du xv^e siècle (date illisible vu l'état de l'acte), Pierre de L'Hospital « retroit » 10 œillets de salines affermés par Pierrot Cotharel à Hervé Sarzau, connu comme garde des marais pour le duc, en le dédommageant par un versement de 40 écus (*ibid.*, E 1231). Il disparaît, après le 12 juin 1400 : date à laquelle se trouve citée la veuve de Pierrot Cotharel (*ibid.*, B 1458).

Pierre Cotharel pourrait être son fils. Le 23 février 1393 (n. st.), il est curateur de Jean du Verger, et rend aveu, en son nom pour la seigneurie de Cardinal qu'il tient du duc (*ibid.*, B 1456)

Surtout, au début du xv^e siècle, son nom apparaît lors de la constitution de rentes et en lien avec Pierre de L'Hospital. Ces constitutions de rentes sont autant de prêts, gagés sur divers biens, qui sont consentis à Pierre Cotharel, sous condition de rachat. Dans l'affaire, il pourrait être l'agent de Pierre de L'Hospital, ou pour le moins une des personnes avec qui il fait des affaires ou est en affaires.

Certaines constitutions de rentes sont connues par des actes qui y font directement référence. Pierre Cotharel constitue auprès de Jean Cogier, chapelain d'une chapellenie Saint-Jean fondée et servie à l'autel Saint-Jean, mais également d'un chapellenie Saint-Yves fondée

en Notre-Dame-la-Blanche, à trois reprises des rentes annuelles, en 1403 (?), une de 5 livres (pour 60 livres) et une autre de 5 livres 8 sous (pour 68 francs or), et le 20 mai 1404, à nouveau 5 livres (pour 60 francs or), soit un total de 15 livres 8 sous pour 60 livres et 128 francs or (*ibid.*, G 304, le 19 octobre novembre 1410, Jean Cogier réclame alors deux ans d'arrérage)

Le 14 mars 1403 (n.st.), Pierre Cotherel et son épouse constituent auprès de Guillaume Lefèvre, chapelain de la chapellenie Saint-Aubin « nouvel » fondée par les frères de la confrérie du collège du chœur de Saint-Aubin, une rente d'un montant annuel de 4 livres (pour 48 francs or) assises sur 8 œillets de saline. Il cède la rente pour le même prix, le 19 octobre 1410, à Pierre de L'Hospital (*ibid.*, G 304).

D'autres opérations nous sont connues indirectement par un acte du 5 janvier 1418 (n.st.) qui clôt un procès opposant Pierre de L'Hospital à Pierre Cotherel. Cet acte fait apparaître une série de rentes constituées par Pierre Cotherel auprès de différents partenaires : 60 livres auprès du monastère de Prières ; 15 livres auprès de dom Jean Cogier (ci-dessus) ; 4 livres auprès de dom Guillaume Lefèvre (ci-dessus) ; 6 livres 13 sous 4 deniers auprès de dom Guillaume Tricaud ; 2 livres 16 sous 8 deniers auprès de dom Alain du Chastel ; 9 livres 11 sous auprès du chapitre de Guérande. Il est encore fait état de 3 livres 19 sous 11 deniers obole poge de rente que Pierre Cotherel devait à Olivier Malor à la suite d'un échange fait entre eux ainsi que d'une vente de 25 livres 16 deniers de rente constituées par Pierre de L'Hospital auprès de Pierre Cotherel. À la suite d'un acte conclu le 23 août 1414, Pierre de L'Hospital cède à Pierre Cotherel l'« herbregement » de Bissin et les terres qui en dépendent ainsi que le « tenement » (pièce de terre) du Pollo contre le versement d'une rente de 25 livres 16 deniers ; sans doute s'agit-il d'une vente à réméré, c'est-à-dire en fait d'un prêt d'argent (ici pour contribuer à racheter 60 livres de rente dues aux moines de l'abbaye de Prières et 9 livres 9 sous 11 deniers de rente du chapitre de la collégiale de Guérande) pour une durée déterminée, gagé sur le bien qui revient à celui qui a contracté l'emprunt en cas de remboursement à une date précisée dans le contrat, sinon il reste aux mains du prêteur ; la rente versée annuellement équivaut à des intérêts. Dans ce contrat, d'autre part, Perrot Cotherel obtenait de résider à l'« hostel » de Bissin pendant trois ans et de bénéficier des « levées », c'est-à-dire des recettes de la seigneurie. Le 5 janvier 1418 (n. st.), les deux contractants sont en procès, Pierre de L'Hospital, ayant remboursé la somme empruntée, reproche à Perrot Cotherel d'être demeuré plus de trois ans dans les lieux – ce que reconnaît Perrot Cotherel –, et d'avoir « dissipé » les bois anciens, ce que conteste Perrot Cotherel en

affirmant n'avoir fait couper que cinq petits arbres faisant « mysaire » afin d'établir une vigne. Pierrot Cotherel s'engage à quitter les lieux et à dédommager Pierre Lospital (*ibid.*, 1227/5) qui est alors en possession de ce dernier.

En 1426, un minu est présenté à la vicomté de Donges, par Pierre Cotherel, « garde » de Valence de Saint-Pern, héritière de Pierre de Saint-Pern ; sans doute celle-ci est-elle l'épouse de Pierre Cotherel et ce mariage, s'il est avéré, expliquerait l'établissement sur la vicomté de Donges des Cotherel (Arch. dép. Morbihan, E 55, p. 78).

À une date inconnue, mais qu'il convient de placer au début du XV^e siècle (deuxième quart), sur une liste de vassaux tenant de la seigneurie de Campsillon des biens à foi, hommage et rachat, et pour lesquels il est donné la valeur des terres « comme l'en l'a peü savoir par commune renommée du país », se trouve ; les enfants de Pierre Cotherel, pour une somme estimée à 2 livres (Arch. dép. Loire-Atlantique, 1 J 128/5)

La documentation manque ensuite. Il faut attendre le 10 mai 1476, pour trouver mention de Jeanne Cotherel, épouse de Guillaume de Muzillac lesquels passent un contrat d'échange devant la cour de La Roche-Bernard (*ibid.*, E 1310).

Le 21 août 1487, Philippe Cotherel figure parmi les nobles du pays guérandais, qui ont suivi le sire de Rieux dans sa révolte et sont visés par une enquête au sujet de « plusieurs cas, crimes, delitz de leze majeste, ingratitude, rebellion, desobeissance [...] pour avoir tenu et suyvy le party des François qui, nagueres, sont entrez en nostre país et duche a port et puissance d'armes » (*ibid.*, B 10 f^o 249-250, acte scellé le 30 août ; GALLICE, *Guérande...*, p. 71-73), et ce, bien que le 17 août sauvegarde générale lui ait été est donnée (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 10, f^o 229 v^o).

Autres Cotherel :

- Éonnet « Coterle ». Il est enregistré, en avril 1453, lors d'une réformation des nobles et des exempts la paroisse d'Herbignac (LAIGUE, Arch. dép. Morbihan, 9 J 6, Herbignac et site « Archives remarquables »).

- Jaquette. Elle épouse Jean de Ros, seigneur de la Haye, et leur fille, Aliette, se marie avec Jean de La Landelle, fils de Guillaume de La Landelle et de Margueritte Drouillart. Le contrat

de mariage, en date, du 17 mars 1492 (n.st.) lui accorde 40 livres pour les meubles et 300 livres pour son droit à l'héritage de ses parents (Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 2 E1 17.).

- Françoise. Le 9 novembre 1498, devant la cour de La Roche-Bernard, au bailliage de Missillac et de Saint-Dolay, accord est passé entre, d'une part, Françoise Cotherel, veuve du seigneur d'Illac et, d'autre part, Jean Lebloay, seigneur de Coëdros, et Jeanne Libot, fille aînée de Jean Libot. Il est rappelé que le 13 avril 1497, Françoise avait fait donation de ses biens tenus en douaire à Jean et à Jeanne, à charge pour ces derniers de payer ses dettes, l'entretenir mais aussi Jeanne, Catherine et Françoise ses filles, et marier ces dernières (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 1361).

Avec le XVI^e siècle la documentation se fait plus fournie. Le 5 novembre 1506, « noble homme » **Jacques** Cotherel, passe avec Pierre Peigné, seigneur de Porcherein, un contrat d'échange : il reçoit la terre du Boisjoubert, en Donges, contre des terres en Montoir (*ibid.*, E 1355). Le 11 novembre 1508, qualifié de seigneur de Tégonneau, il est en procès à propos du Boisjoubert (*ibid.*, E 1361).

Jacques Cotherel épouse Marie Adam. Cette dernière est la fille de Jean Adam qui décède en septembre 1507. À la suite de ce décès, le 12 mai 1508, Jacques Cotherel présente un minu de rachat en tant que garde des enfants nés de son mariage avec feu Marie Adam (décédée vers 1500), et ceux de Guillaume Briend, époux de Catherine Adam, héritières de leur père Jean Adam. Il y est déclaré la moitié de l'« herbregement » de Bois-Nozay à Saint-Lyphard et 29 œillets de saline (*ibid.*, B 1480). De ce mariage naît Jean Cotherel.

Le 1^{er} septembre 1509, évocation à Nantes est donnée en faveur de Guillaume Loysel, marchand, contre Jacques Cotherel à propos d'héritages qui furent à Louis de Bintinaye (*ibid.*, B 18, f^o 159). Le 16 novembre 1509, au Croisic, il est parrain de la fille de Guenolay Le Sable et de Tiphaine Kerneau (*ibid.*, 1 Mi ec 32 R 1] A], f^o 9). Il occupe et cumule des charges d'officier seigneurial.

- dans le compte tenu du 7 juillet 1513 au 7 juillet 1514 pour la baronnie de Pontchâteau figure Jacques Cotherel qui exerce les fonctions de lieutenant de justice, aux gages annuels de 50 sous (*ibid.*, E 438, f^o19 v^o) et il en est de même entre le 7 juillet 1514 et 7 juillet 1515 (*ibid.*, E 438, f^o 13 v^o) ;

- dans le compte de la vicomté de Donges, rendu le 4 octobre 1513 et couvrant la période allant du 1^{er} octobre 1511 au 30 septembre 1513, « maistre » Jacques Cotherel est cité comme

receveur, lieutenant et juge ordinaire de la vicomté, et reçoit, à ce titre, respectivement 30 et 7 livres de gages annuels (*ibid.*, E 448, f° 45) ;

- dans un compte rendu, le 11 janvier 1520 (n.st.) à Guy de Laval, Jacques Cotherel est châtelain et procureur, de la seigneurie de la Roche en Savenay (*ibid.*, E 452, f° 41).

Nul doute que si la documentation était moins fragmentaire, ses activités seraient plus abondamment renseignées.

Dans le minu présenté le 9 mars 1534 (n.st.) par Suzanne de Bourbon, pour la vicomté de Donges figure maître **Jean Cotherel** parmi ceux qui tiennent à foi, hommage et rachat des biens dans la vicomté ; y est également mentionné Pierre Cotherel, seigneur de la Boutardière (*ibid.*, E 444, f° 97 ; voir encore *ibid.*, B 1834, f° 130). Jean Cotherel épouse Jeanne de L'Hospital (*ibid.*, B 1463, 17 juin 1543). Le 10 décembre 1539, il rend hommage au roi pour la possession de 45 œillets de saline (*ibid.*, B 2413, f° 14). Puis le 4 juin 1540, qualifié d'écuyer, il déclare les tenir à foi, hommage et rachat (et à rente annuelle de « 11 sous taille d'armes »), et il précise qu'ils lui sont venus de sa mère Marie Adam, décédée il y a environ quarante ans (*ibid.*, B 1476). Il est également mentionné dans le rentier ducal de 1541 (*ibid.*, B 1493, f° 119 v°). Il est encore cité en 1543, dans la réformation de la seigneurie du Matz et de la Charpentaire en Donges, où il est qualifié de seigneur de Trégonneau (Bibl. mun. Nantes, 2581 mic. B 185], f°36).

Au début du XVI^e apparaissent encore :

- Colombel. Qualifié seigneur de Trégonneau, il est membre de la confrérie Saint-Nicolas de Guérande en 1513 (Arch. presbytère Guérande, registres de la confrérie Saint-Nicolas, vol. I, f° 45, f° 40 v°), il est connu également comme notaire : av. 29 juin 1518 (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 24, f° 152-153 v°).

- Julien. Il paraphe des actes comme notaire, entre 19 mai 1540 (*ibid.*, B 1484) et 26 octobre 1540 (*ibid.*, B 1484), et exerce encore comme avocat entre 1539 et le 24 avril 1540 (*ibid.*, E 1230/1). Qualifié de seigneur de « Pontrault », il est entre mai 1543 et mai 1544, procureur de la confrérie Saint-Nicolas de Guérande (Arch. presbytère Guérande, registres de la confrérie Saint-Nicolas, vol. II, f° 13). Il est encore cité en 1543, dans la réformation de la seigneurie du Matz et de La Charpentaire il est qualifié de seigneur de Pontraut (Bibl. mun. Nantes, 2581 mic. B 185], f°° 114 v°).

Alain GALLICE

GALLICE Alain, « Cotherel (Coterel, Cotterel) », *Société des Amis de Guérande, Archives partagées, Dictionnaire des feudataires*, mis en ligne le 1^{er} mars 2024